



Mairie
de
SAINT-FIRMIN
le bourg
58270

Tél. : 03 86 58 66 59
E-mail : mairiestfirmin@orange.fr

A Saint Firmin, le 24 novembre 2023

INFORMATIONS

Objet : *Sécheresse 2023 : demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle*

Les personnes ayant constaté des fissures sur leur habitation suite à la sécheresse de l'été 2023, sont invitées à déposer en mairie ou par mail (mairiestfirmin@orange.fr), une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, à savoir un courrier contenant vos coordonnées ainsi que des photos des dégâts constatés sur votre habitation.

Merci de déposer vos demandes avant le **31 mai 2024**.

Nous vous rappelons qu'en cas de constat de fissures, vous devez effectuer une déclaration auprès de votre assureur, sans attendre la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Madame le Maire,
Marie-Christine AMIOT

